

Conseil communal de Château-d'Oex

1660 Château-d'Oex, le 14.03.2023

Rapport de la commission

Préavis N°05/2023 : Défense incendie des vallées de la Torneresse et de L'Eau Froide

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier ledit préavis, composée de Xavier Ecoffey (1^{er} membre), Stéphanie Guerraz, Mathieu Morier, Laure Zulauff et Yvan Morier (rapporteur) s'est réunie le mardi 14 mars 2023 dans la salle du conseil communal pour rencontrer Madame la municipale Nicole Schnegg et Monsieur Cédric Morier, chef du service des travaux.

Xavier Ecoffey ouvre la séance après les salutations d'usage en passant la parole à Madame la municipale Schnegg.

Madame Schnegg rappelle que les vallées de la Torneresse et de l'Eau Froide se situent hors zone d'obligation légale de protection incendie et que la commune n'est donc pas contrainte de les équiper de borne hydrantes.

Monsieur Cédric Morier ajoute que maintenant que les conduites sont sous pression il n'est plus possible de pomper l'eau directement dedans.

Malgré le fait que ce projet n'est pas obligatoire pour la commune, il paraît compliqué de décider de ne pas prévoir de défense incendie dans la vallée de la Torneresse alors que les conduites d'eau sont déjà présentes. De plus, ce projet offre une défense supplémentaire pour le village de l'Etivaz avec l'installation d'une borne hydrante supplémentaire à la sortie du village en direction de la vallée de la Torneresse.

L'ECA participera à hauteur de 50%, la confrérie des eaux n'étant pas propriétaire de ce réseau, elle ne s'occupera pas de la mise en place de ce projet.

Certaines bornes hydrante devront être équipées de réducteur de pression ce qui augmente fortement le coût de ce projet. Le prix de la borne quintuple avec cet équipement particulier.

Il est encore important de noter qu'il sera possible d'utiliser ce réseau uniquement pour de la défense incendie, tout prélèvement d'eau sur ce réseau entraînera une coupure du système de turbinage.

Questions des conseillers :

Les coûts d'entretiens seront-ils au frais de la commune ? oui, il s'agira de quelques heures par année.

Qu'est ce qui a déjà été fait ? Romande énergie a fini la conduite, il reste à se raccorder dessus et poser les bornes hydrantes.

Pourquoi le service d'eau de Lausanne réalise les travaux d'entretiens ? Car les conduites leur appartiennent. Il est également possible que le service des eaux de Lausanne fournisse le matériel car ils ont des meilleures conditions. Un entrepreneur de la région sera sollicité pour cela.

Comment se fait-il que des bornes hydrantes soient posées jusqu'au fond de la vallée de la Torneresse mais pas jusqu'au fond de la vallée de l'Eau Froide ? Pour des raisons techniques, il n'y a pas de possibilité d'installer une borne hydrante dans la vallée de l'Eau Froide en haut de vallée, car la chambre de rassemblement se situe en-dessous de la retenue d'eau.

En conclusion, la commission remercie Madame la municipale et Monsieur Cédric Morier et, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis 05/2023 tel que présenté.

Le rapporteur, Yvan Morier